



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 00

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 01/09/2026

ID : 028-200006971-20260706-06_07_2026_060-DE

**N°06-07-2026/060 – INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE
COMMUNAUTAIRE SUITE A LA DEMISSION D'UNE CONSEILLERE
MUNICIPALE DE NOGENT-LE-ROTROU**

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **34** – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAUT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : **1** – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : **10** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

Madame Christelle COURTIN, conseillère municipale de Nogent-le-Rotrou, est démissionnaire. Ainsi, en application de l'article L.273-5 du code électoral, la fin du mandat d'un conseiller municipal, qu'elle qu'en soit la cause, conduit concomitamment à la fin du mandat de conseiller communautaire.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseiller démissionnaire est remplacé par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu. Par conséquent, Madame Agnès D'Amilly est installée à la séance du conseil communautaire qui a lieu à Vichères le lundi 6 juillet 2026.

Le conseil communautaire à l'unanimité, prend acte de la communication de cette installation.

Thomas BLONSKY
Secrétaire de séance

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **22 JUL. 2026**
Publication/Notification/Affichage le : **01 SEP. 2026**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 00

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 01/09/2026

ID : 028-200006971-20260706-06_07_2026_061-DE

**N°06-07-2026/061 – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS
COMMUNAUTAIRE DES 10 ET 23 AVRIL 2026**

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **34** – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAULT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : **1** – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : **10** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

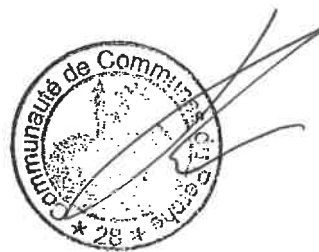
Monsieur de Président demande à ses collègues s'ils ont des observations sur les procès-verbaux des conseils communautaire des 10 et 23 avril 2026 qui leur ont été transmis par mail.

Les conseillers communautaires n'ont pas pris connaissance des procès-verbaux.

Ils seront remis à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Thomas BLONSKY
Secrétaire de séance

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **23 JUL. 2026**
Publication/Notification/Affichage le : **01 SEP. 2026**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 00

N°06-07-2026/062 – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN VERTU DE SES DELEGATIONS

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **34** – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAULT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : **1** – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : **10** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

Monsieur Le président rend compte pour la parfaite information des élus des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant en application de la délibération du 3 avril 2026.

➤ **Décision n°2026/001** : portant sur l'exercice du droit de préemption urbain concernant le bien situé 7 rue des Champignonnières, parcelles cadastrées AE n°266 et AE n°269.

- **Décision n°2026/002** : portant signature d'un bail avec Monsieur Briec LE GUERNIGOU (sage-femme) pour l'occupation du cabinet 2.06 à la Maison de Santé de Nogent-le-Rotrou à compter du 1^{er} août 2026.
- **Décision n°2026/003** : portant signature d'un bail avec Madame Marion LE GUERNIGOU (sage-femme) pour l'occupation des cabinets 2.07 et 2.08 à la Maison de Santé de Nogent-le-Rotrou à compter du 1^{er} septembre 2026

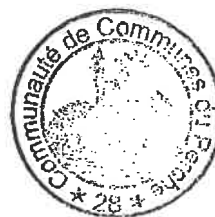
Le conseil communautaire, a bien pris note des décisions prises par le Président et n'émet aucune remarque

Après en avoir délibéré avec,

Voix pour	44
Voix contre	
Abstention(s)	

Thomas BLONSKY
Secrétaire de séance

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **23 JUL. 2026**
Publication/Notification/Affichage le : **01 SEP. 2026**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 00

N°06-07-2026/063 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA SEM TERRITOIRE DEVELOPPEMENT

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **34** – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAULT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : **1** – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : **10** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

La communauté de communes du Perche adhère au pacte d'actionnaires de la SEM (Société d'Economie Mixte) Territoire Développement depuis 2020.

Suite au renouvellement du conseil communautaire en date du 3 avril 2026, il convient de désigner un représentant titulaire pour siéger à l'Assemblée générale et à l'assemblée spéciale de la SEM.

Proposition de titulaire : Jérémie CRABBE

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré avec,

Voix pour	44
Voix contre	0
Abstention(s)	0

Décide d'approuver la désignation de Monsieur Jérémie CRABBE comme titulaire au sein de la SEM Territoire développement

Thomas BLONSKY
Secrétaire de séance



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **23 JUL. 2026**
Publication/Notification/Affichage le **01 SEP. 2026**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 00

N°06-07-2026/064 – DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 34 – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAULT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : 1 – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : 10 – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1111-1-1 ;
Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 ;
Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
Vu le code pénal ;

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local ;

Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants ;

- soit à une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles ont désigné aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;
- soit un collège, composé de personnes ;

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ;

Sur l'exposé présenté, le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur l'organisation de la mission de référent déontologue :

- **les missions attribuées au référent déontologue** : il s'agit des missions citées au L1111-1-1 du CGCT en vigueur, sans attribution de missions supplémentaires : conseil aux élus qui le saisissent s'agissant de l'application des principes déontologiques édictées par la Charte de l'élu local.

Dans le cadre de cette mission, le référent déontologue est soumis au respect des articles 226-13 et 226-14 du code pénal relatifs au secret professionnel et à l'exigence de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. IL appartient au référent déontologue de veiller au respect de ces exigences.

- **la durée de la mission** : le référent déontologue désigné exercera sa mission jusqu'à la fin du mandat en cours
- **les modalités de saisine du référent déontologue** : par courrier, par mail, par téléphone (nécessité d'un lien entre l'objet de la saisine et l'exercice d'un mandat au sein de la commune)
- **les modalités de rendu de ses avis** : avis rendu par écrit à l'adresse mail de l'élu l'ayant saisi dans un délai n'excédant pas 15 jours ouvrés
- **les moyens matériels mis à disposition** : possibilité pour le référent de solliciter l'aide matérielle du secrétariat du président de la CDC du Perche pour la mise en forme de son avis

Possibilité pour le référent déontologue de rencontrer l'élu au sein de la CDC du Perche.

- les modalités de rémunération : la mission sera exercée de façon rémunérée à hauteur de 80€ / dossier.

- la fonction sera mutualisée avec la fonction de référent déontologue de la commune de Nogent-le-Rotrou.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré avec,

Voix pour	44
Voix contre	0
Abstention(s)	0

DECIDE :

- D'approuver la candidature de Monsieur Nicolas DESFORGES en tant que référent déontologue des élus locaux de la Communauté de communes du Perche, mission exercée selon les modalités précisées ci-dessus.
- D'Autoriser Monsieur le Président de la CDC du Perche, ou son représentant, à signer la convention de mission du référent déontologue de l' élu local avec jointe en annexe, la présente délibération.

Thomas BLONSKY
Secrétaire de séance




Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.




Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **23 JUIL. 2026**
Publication/Notification/Affichage le : **01 SEP. 2026**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage.
Pour le Président,
Vice-Président délégué






**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 00

N°06-07-2026/065 – CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 34 – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAUT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : 1 – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : 10 – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

Les commissions de travail sont des lieux de débat et d'élaboration de projets. Elles ont un caractère consultatif et un rôle de proposition mais n'ont pas de pouvoir de décision.

Elles sont créées par délibération du conseil communautaire et ouvertes aux conseillers municipaux qu'ils aient ou non un mandat de conseiller communautaire. Elles sont pilotées par le Président ou les Vice-Présidents chargés de la thématique étudiée. Il est proposé de limiter l'effectif d'une commission à 25 membres. Chaque

commune peut, si elle le souhaite, être représentée au sein de chaque commission. En cas d'empêchement, le membre d'une commission peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le Maire.

Monsieur le Président propose de créer les commissions thématiques suivantes :

- Economie, aménagement, urbanisme et habitat
- Eau, assainissement, GEMAPI, environnement et climat
- Finances
- Petite enfance, enfance, jeunesse + transport scolaire
- Santé
- Emploi et formation
- Tourisme
- Commerce
- Ruralité
- Mutualisation, communication et groupements d'achat

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré avec,

Voix pour	44
Voix contre	0
Abstention(s)	0

DECIDE de valider cette proposition.

Les Communes sont invitées à communiquer à la Communauté de Communes les élus intéressés par ces commissions (délibération du conseil municipal non nécessaire) avant le 15 septembre 2026.

Thomas BLONSKY
Secrétaire de séance

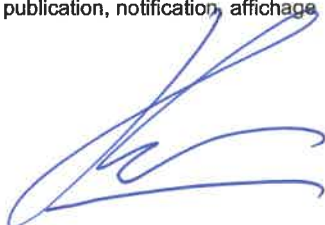



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.




Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 23 JUL. 2026
Publication/Notification/Affichage le : 01 SEP. 2026

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 00

**N°06-07-2026/066 – CREATION DES COMMISSIONS OBLIGATOIRES : CAO
(Commission d'Appel d'Offres)**

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **34** – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAUT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : **1** – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : **10** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

Monsieur le Président rappelle que la Commission d'appels d'offres (CAO) est composée du président de la Communauté de Communes ou de son représentant et de cinq membres titulaires et cinq suppléants, désignés par le conseil en son sein, à l'issue d'un scrutin de liste proportionnel au plus fort reste.

Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée, la commission d'appel d'offres désigne le titulaire du marché. Un procès-verbal est dressé des séances de la CAO.

Pour les marchés à procédure adaptée, la commission d'appel d'offres peut être consultée par le Président pour donner un avis sur le marché et proposer la désignation d'un titulaire auprès du Conseil Communautaire.

Une seule liste de 5 titulaires et 5 suppléants est présentée.

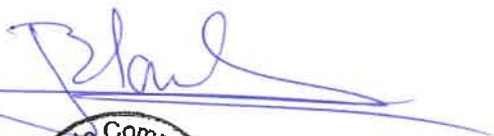
TITULAIRES		
NOM	Prénom	Commune
CRABBE	Jérémie	Nogent-le-Rotrou
RONDIN	Stéphane	Authon-du-Perche
THIBAUT	Michel	Beaumont-les-Autels
COURPOTIN	Stéphane	Arcisses
BOUTHIER	Thierry	Luigny

SUPPLEANTS		
NOM	Prénom	Commune
BASSOULET	Jean	Saint Bomer
BLONSKY	Thomas	Chapelle-Royale
CHEVEE	Jean-Claude	Champrond-en-Perchet
RIGOT	Marie-Claude	Souancé-au-Perche
BENOIT-MOUSSEAU	Marie-Claude	Nogent-le-Rotrou

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré avec,

Voix pour	44
Voix contre	0
Abstention(s)	0

Thomas BLONSKY
Secrétaire de séance




Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.




Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **23 JUL, 2026**
Publication/Notification/Affichage le : **01 SEP, 2026**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué






**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 00

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 01/09/2026

ID : 028-200006971-20260706-06_07_2026_067-DE



**N°06-07-2026/067 – CREATION DES COMMISSIONS OBLIGATOIRES : CLECT
(Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 34 – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAULT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : 1 – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : 10 – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle est réunie la première année d'application du régime de la FPU, puis à chaque transfert de charge ou restitution de compétence ultérieure entre l'EPCI et ses communes membres.

Lorsque, en dehors de tout transfert de charge, un EPCI et ses communes membres souhaitent réviser librement le montant des attributions de compensation, la réunion de la CLECT n'est pas obligatoire.

Le Conseil communautaire détermine la composition de la CLECT à la majorité des deux tiers de ses membres. Chaque commune membre dispose d'au moins un représentant au sein de la CLECT. Chaque conseil municipal désigne, par délibération, les représentants de sa commune pour la CLECT en son sein.

Il est demandé au conseil communautaire, d'approuver la composition suivante pour cette instance :

- Nogent-le-Rotrou, Arcisses, Authon-du-Perche : 2 membres titulaires et 2 suppléants par commune ;
- Les autres communes : 1 membre titulaire et 1 suppléant par commune

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré avec,

Voix pour	44
Voix contre	0
Abstention(s)	0

DECIDE d'approuver la composition suivante pour cette instance :

- Nogent-le-Rotrou, Arcisses, Authon-du-Perche : 2 membres titulaires et 2 suppléants par commune ;
- Les autres communes : 1 membre titulaire et 1 suppléant par commune

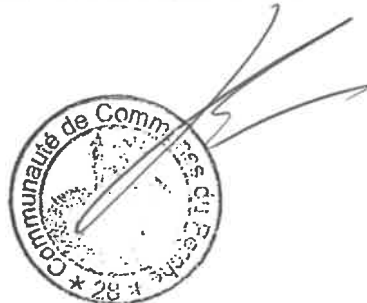
Les communes sont invitées à désigner leurs représentants pour la CLECT (délibération nécessaire).

Si aucun représentant n'est désigné par la commune, le titulaire sera le Maire et le suppléant le 1^{er} adjoint.

Thomas BLONSKY
Secrétaire de séance



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :

23 JUIL. 2026

01 SEP. 2026

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 00

**N°06-07-2026/068 – CREATION DES COMMISSIONS OBLIGATOIRES : CIID
(Commission Intercommunale des Impôts Directs)**

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **34** – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAUT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : **1** – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : **10** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

Monsieur le Président rappelle que la commission intercommunale des impôts directs (CIID) est obligatoire dans les Communautés de Communes à fiscalité professionnelle unique. Elle se réunit une à deux fois par an et intervient en matière de fiscalité directe locale, sur les locaux commerciaux et biens divers.

La CIID est composée de 11 membres : le Président de la Communauté de Communes ou un vice-président délégué et 10 commissaires.

Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le Conseil Communautaire sur proposition de ses communes membres. La liste proposée doit donc comporter 20 noms pour les commissaires titulaires et 20 noms pour les commissaires suppléants.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré avec,

Voix pour	44
Voix contre	0
Abstention(s)	0

DECIDE de valider cette proposition.

Les Communes sont invitées à communiquer à la Communauté de Communes les élus intéressés par ces commissions (délibération du conseil municipal non nécessaire) avant le 15 septembre 2026.

Thomas BLONSKY
Secrétaire de séance




Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.




Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **23 JUL. 2026**
Publication/Notification/Affichage le : **01 SEP. 2026**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 00

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 01/09/2026

ID : 028-200006971-20260706-06_07_2026_069-DE

**N°06-07-2026/069 – CREATION DES COMMISSIONS OBLIGATOIRES : CIAPH
(Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes
Handicapées)**

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 34 – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAULT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : 1 – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : 10 – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire dans les EPCI regroupant plus de 5000 habitants. Elle est présidée par le président de la communauté de communes ou le Vice-Président par délégation.

La CIAPH dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées à la Communauté de Communes.

Sa composition est arrêtée par le président de la communauté de communes.

Elle établit un rapport annuel présenté en conseil communautaire et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport présenté au conseil communautaire est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver la création de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Sa composition sera arrêtée par le Président.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré avec,

Voix pour	44
Voix contre	0
Abstention(s)	0

DECIDE de valider la création de la commissions Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Sa composition sera arrêtée par le Président.

Thomas BLONSKY
Secrétaire de séance




Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.




Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :

01 SEP. 2026

23 JUL. 2026

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 00

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 01/09/2026

ID : 028-200006971-20260706-06_07_2026_070-DE



N°06-07-2026/070 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ET VOTE DES TARIFS POUR LA MISE A DISPOSITION DU GYMNASSE D'AUTHON- DU-PERCHE AU COLLEGE JOACHIM DE BELLAY

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **34** – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAUT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : **1** – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : **10** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

Dans le cadre de l'utilisation du gymnase d'Authon du Perche par le collège Joachim du Bellay, il est proposé de conclure une convention avec le Conseil Départemental et le collège pour en fixer les modalités d'utilisation et les tarifs.

Le conseil départemental a envoyé tardivement son projet de convention afin de régulariser une partie de 2025 et le 1^{er} semestre 2026. En effet, sur la base de la convention établie par le département, la communauté de commune facture au Collège l'utilisation du gymnase d'Authon-du-Perche.

Cette convention est conclue pour une durée d'une année scolaire à compter de la date de sa notification et est reconductible tacitement dans la limite de 5 années scolaires.

Les tarifs horaires plafonds fixés par le Conseil Départemental pour l'utilisation du gymnase d'Authon du Perche sont les suivants pour l'année scolaire 2025-2026 :

	De septembre à décembre 2024	De janvier à juillet 2025	De septembre à décembre 2025	De janvier à juillet 2026
Gymnase	16.77 €	17.15 €	17.15 €	17.29 €

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré avec,

Voix pour	44
Voix contre	0
Abstention(s)	0

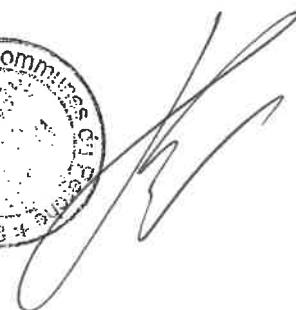
DECIDE :

- de valider ces tarifs
- d'autoriser le Président à signer la convention d'utilisation du gymnase d'Authon-du-Perche avec le Conseil Départemental et le collège Joachim du Bellay

Thomas BLONSKY
Secrétaire de séance



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : 01 SEP. 2026

23 JUL. 2026

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 00

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 01/09/2026

ID : 028-200006971-20260706-06_07_2026_071-DE

N°06-07-2026/071 – CREANCES ETEINTES ET CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR : C/6541 et C/6542

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **34** – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAUT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : **1** – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : **10** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

Monsieur le Président indique qu'il a reçu du centre des finances publiques une demande d'inscription au compte 6542 « Créances éteintes » de la somme de 41.09 € : la commission de surendettement des particuliers d'Eure-et-Loir a décidé de la recevabilité du dossier du débiteur le 23/12/2025 ainsi qu'une demande

d'inscription au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » de la somme de 1 027.95 € par le comptable public le 11/06/2026.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré avec,

Voix pour	44
Voix contre	0
Abstention(s)	0

DECIDE de valider ces propositions.

Thomas BLONSKY
Secrétaire de séance

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **23 JUL. 2026**
Publication/Notification/Affichage le : **01 SEP. 2026**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 00

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 01/09/2026

ID : 028-200006971-20260706-06_07_2026_072-DE



N°06-07-2026/072 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AAPPMA

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 34 – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAUT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : 1 – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : 10 – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

L'association de pêche AAPPMA de Nogent-le-Rotrou sollicite une subvention de la Communauté de Communes du Perche.

Un dossier de demande de subvention a été déposé le 01/05/2026. L'Association sollicite :

- une subvention de 1 000 € au titre du fonctionnement de l'Association pour l'entretien, la restauration et la protection des milieux aquatiques.
- Une subvention de 500 € au titre d'un projet exceptionnel à savoir l'achat d'un chargeur avant avec benne pour son tracteur Kubota.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré avec,

Voix pour	44
Voix contre	0
Abstention(s)	0

DECIDE d'attribuer les subventions ci-dessus à l'association AAPPMA.

Thomas BLONSKY
Secrétaire de séance

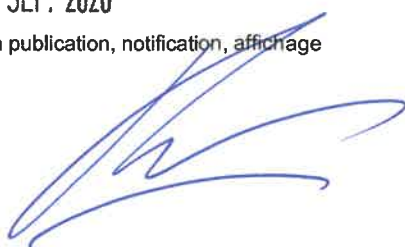



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.




Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **01 SEP. 2026**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué






Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 00

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 01/09/2026

ID : 028-200006971-20260706-06_07_2026_073-DE



N°06-07-2026/073 – DOSSIERS PERCHE AMBITION ET PERCHE AMBITION IMMOBILIER

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **34** – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAULT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : **1** – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : **10** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

Le comité de pilotage du programme Perche Ambition s'est réuni le 29 mai 2026. Monsieur le Président informe les conseillers des avis formulés sur les dossiers présentés et sollicite leur vote pour l'attribution de la subvention communautaire dans le cadre du programme Perche Ambition Immobilier.

Investissements matériels suite à la création d'une entreprise traiteur : véhicule, frigo, balance.

PA n°26PE08 : Mme Guénaëlle BROUARD – Les P'tits Plats de Guéna - Miermaigne – Communauté de communes du Perche

Projet : Matériel

- Investissement global : 38 324 € HT
- Investissement éligible : 10 000 € HT
- Subvention proposée : 3 000 € HT

Avis du comité de pilotage : favorable.

PI n°26PE14 : M Romain BOINELLE – Reprise site industriel – Chapelle-Royale – Communauté de communes du Perche

Reprise d'un site industriel par une entreprise de métallurgie.

Projet : Immobilier

- Investissement global : 162 600 € HT
- Investissement éligible : 25 000 € HT
- Subvention proposée : 5 000 € HT

Avis du comité de pilotage : favorable

PA n°26PE15 : Mrs Romain et Thomas CIROU – Réaménagement d'une ferme – Arcisses/Brunelles – Communauté de communes du Perche

Fabrication d'un local avec un étage pour installer la presse à huile et le moulin à farine, et d'un local de stockage des produits finis.

Projet : Travaux et matériel

- Investissement global : 35 352 € HT
- Investissement éligible : 10 000 € HT
- Subvention proposée : 3 000 € HT

Avis du comité de pilotage : favorable.

PA n°26PE18 : Mr et Mme Marie et Clément BARBAZ – Achat embouteilleuse pour la Baz – Arcisses/Coudreceau – Communauté de communes du Perche

Achat d'une nouvelle embouteilleuse.

Projet : Matériel

- Investissement global : 11 000 € HT

- Investissement éligible : 10 000 € HT
- Subvention proposée : 3 000 € HT

Avis du comité de pilotage : favorable.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré avec,

Voix pour	44
Voix contre	0
Abstention(s)	0

DECIDE d'attribuer les subventions ci-dessus.

Thomas BLONSKY
Secrétaire de séance

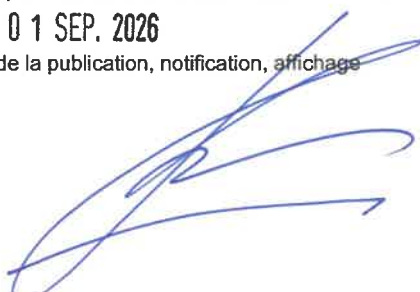



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.




Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **23 JUL. 2026**
Publication/Notification/Affichage le : **01 SEP. 2026**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué






Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 00

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 01/09/2026

ID : 028-200006971-20260706-06_07_2026_074-DE



N°06-07-2026/074 – VALIDATION DU PROJET DE BILAN MI-PARCOURS DU CRST DU PERCHE

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 34 – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAULT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : 1 – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : 10 – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

Vu la délibération du Pôle Territorial du Perche en date du 5 mars 2026 relative au Bilan Mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Perche ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 6 juillet 2026, relative au Contrat Régional de Solidarité Territoriale ;

Monsieur le président rappelle que le Contrat Régional de Solidarité Territoriale, signé en 2023 pour une durée de 6 ans entre la Région et les principaux EPCI, la ville de Nogent-le-Rotrou, le PNR et le Pôle Territorial, a pour objectif de soutenir de nombreux projets de développement local publics et privés dans une logique d'harmonisation territoriale. Pour mémoire, la dotation globale s'élève à 6 674 000 €. Monsieur le président explique qu'il s'agit là d'un outil majeur pour le développement du Perche d'Eure-et-Loir soulignant la singularité de ce programme de financement pluriannuel.

Fruit d'une négociation entre le territoire et la région, le CRST comporte plusieurs lignes financières thématiques dont certaines « sanctuarisées » en raison des politiques régionales menées :

155 000 € sur le Très Haut Débit (ex : financement des structures portés par les SMO départementaux)

Un minimum de 228 000 € sur la biodiversité

Un minimum de 684 000 € sur la thématique Climat-énergie

Un minimum de 350 000 € sur le dispositif "A VOS ID" (innovations rurales portées par les associations notamment)

Un maximum de 500 000 € sur 6 ans pour le soutien à l'ingénierie du Pôle Territorial

Une enveloppe fongible négociée (et mobilisable à tout moment, les autres lignes n'étant fongibles que par axe pendant la durée du contrat).

Monsieur le président explique qu'à mi-parcours (en 2026) un bilan du programme est réalisé et des ajustements peuvent être négociés. A cette occasion, un point est effectué sur le niveau d'engagement des crédits, et mis en rapport avec les projets à venir ou annulés. Le territoire propose un projet de bilan (BMP), comportant des ajustements, auprès de la Région ; les crédits ne peuvent plus être engagés le temps de l'instruction (4 mois). Une consultation a été menée fin 2025/début 2026 auprès de l'ensemble des communes, des services de chaque communauté de communes et villes pôles/secondaires du Perche d'Eure-et-Loir ainsi que du Parc Naturel Régional. Cette consultation et ces échanges ont pu permettre de faire le point sur les projets à venir et de les caractériser (type de projet/caractère structurant, priorités au sein de la collectivité, état d'avancement, imminence par ex).

Monsieur le président explique qu'il y a une forte dynamique de projets dans le Perche et que le niveau d'engagement des crédits est un des plus forts de la Région Centre- Val de Loire.

La ville de Nogent-le-Rotrou a d'ailleurs bénéficié du CRST pour quelques-uns de ses projets majeurs : aménagements de la place Saint Pol, les voies vertes récemment aménagées, la ruelle des lavandières, la restructuration du centre commercial et le pôle de santé des Gauchetières, la réhabilitation du tombeau de Sully, l'amélioration de l'éclairage public ...

Il convient de noter que le Pôle Territorial a œuvré pour optimiser l'utilisation des crédits dans la mesure des conditions d'éligibilité. Certains projets ont été dirigés vers d'autres subventions régionales ou gérées par la Région, permettant ainsi de préserver le CRST. C'est notamment le cas pour certains projets de développement économique ou touristique (Convention Région/Département), ou liés à la mobilité comme les pistes cyclables (fonds européen FEDER géré par la Région). Par ailleurs, les fonds de l'Etat (ex : fonds verts) ont été fortement mobilisés pendant la

première partie du Contrat pour préserver les subventions régionales en faveur du Plan isolation des bâtiments publics.

BMP Contrat Régional Perche 2023-2029 ...



Axes	Actions CRST Perche	Crédits CRST 2023 -2029	Crédits engagés (Région)	%	Engagés (PETR)	%
AXE A : Emploi/Economie	Entreprises / numérique	698 200 €	0 €	0 %	155 000 €	22 %
	Agriculture	150 000 €	34 100 €	23 %	34 100 €	23 %
	Tourisme	416 800 €	450 300 €	108 %	450 300 €	108 %
Axe B : Mieux être social	Services à la population	254 100 €	66 000 €	26 %	148 700 €	59 %
	Culture / sport	620 200 €	200 700 €	32 %	118 000 €	19 %
AXE C : renforcer le maillage urbain et rural	Espaces publics	150 000 €	17 200 €	11 %	230 000 €	153 %
	Rénovation urbaine	2 194 900 €	2 008 200 €	91 %	2 068 900 €	94 %
	Habitat / logement/Mobilité	242 500 €	91 700 €	38 %	91 700 €	38 %
AXE D : Stratégie régionale biodiversité	Biodiversité (min 5 % / 4 560 000 €)	228 000 €	49 200 €	22 %	61 200 €	27 %
AXE E : Plan climat énergie régional	Energie / climat	850 400 €	381 300 €	74 %	651 300 €	77 %
A VOS ID	A vos ID (min 350 000 €)	350 000 €	222 904 €	64 %	227 904 €	65 %
Enveloppe fongible (pour mémoire)		218 900 €	0 €	0	0	0
Ingénierie CRST (Max 300 000 €)		300 000 €	200 000 €	67 %	200 000 €	67 %
Total enveloppe		6 674 000 €	3 721 604 €	56 %	4 437 104 €	66 %

Pôle Territorial du Perche | 5 mars 2026



9

Monsieur le président indique que les éléments suivants ont été pris en compte pour élaborer le projet de BMP :

- Les règles et priorités régionales (crédits sanctuarisés, axes majeurs...)
- Le montant des crédits disponibles
- L'imminence des projets (notamment 2026-2027)
- Le type de projet / aménagement du territoire (projets structurants)
- Le soutien à l'animation pour accompagner les porteurs de projets (difficultés, optimisation financière... tout en facilitant la mise en œuvre des politiques publiques régionales, entre autres... industrie, tourisme/patrimoine, santé – alimentation, sport-jeunesse, environnement...)
- Les programmes de revitalisation en cours ACV/PVD, villages d'avenir (espaces publics, commerces, vacance des logements, patrimoines ...)

Les ajustements opérés seront de nature à accompagner quelques-uns des projets stratégiques pour l'attractivité du Perche pour les 3 prochaines années, dont :

- Extension de la maison de santé/ maison de la femme à Nogent-le-Rotrou (CC Perche)
- Acquisition et aménagement paysagé des parcelles situées aux 75-77 rue Gouverneur (ville de Nogent-le-Rotrou)
- Construction de 30 logements locatifs sociaux sur le site Fuye-Monin à Nogent-le-Rotrou (Nogent Perche Habitat)
- Extension du Cinéma de Senonches (CC Forêts du Perche)
- Création d'un gymnase à La Loupe (CC Terres de Perche)
- Programme Alimentaire Territorial (PAT) (Parc Naturel Régional du Perche)

- Plusieurs projets d'isolation de bâtiments publics (La Croix du Perche, Vichères, Luigny, Saintigny ...)
- ...

Un récapitulatif synthétique des mouvements de crédits entre lignes du contrat est présenté.

La présentation fait place à un échanges de vues entre les élus.

Récapitulatif BMP CRST Perche 2023-2029 ...



Axes	Actions CRST Perche	Crédits CRST 2023 - 2029	Après BMP (PETR)	%
AXE A : Emploi/Economie	Entreprises / numérique	698 200 €	203 000 €	3 %
	Agriculture	150 000 €	150 000 €	2 %
	Tourisme	416 800 €	562 800 €	10 %
Axe B : Mieux être social	Services à la population	254 100 €	378 000 €	4 %
	Culture / sport	620 200 €	1 025 420 €	15,5 %
AXE C : renforcer le maillage urbain et rural	Espaces publics	150 000 €	230 200 €	3,5 %
	Rénovation urbaine	2 194 900 €	2 218 900 €	36,5 %
	Habitat / logement/Mobilité	242 500 €	291 700 €	1,5 %
AXE D : Stratégie régionale biodiversité	Biodiversité (min 228 000 €)	228 000 €	228 000 €	3,5 %
AXE E : Plan climat énergie régional	Energie / climat (min 684 000 €)	850 400 €	735 980 €	11 %
A VOS ID	A vos ID (min 350 000 €)	350 000 €	350 000 €	5 %
Enveloppe fongible (pour mémoire)		218 900 €	0	0
Ingénierie CRST (Max 300 000 €)		300 000 €	300 000 €	4,5 %
Total enveloppe		6 674 000 €	6 674 000 €	100 %

Pôle Territorial du Perche | juin 2026

16

Monsieur le président précise qu'un entretien de négociation aura probablement lieu début juillet avec les élus de la Région.

Il est proposé aux membres du conseil, après en avoir délibéré :

- D'approuver les orientations proposées
- De mandater Monsieur le président pour effectuer les démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré avec,

Voix pour	43
Voix contre	1
Abstention(s)	0

DECIDE :

- D'approuver les orientations proposées
- De mandater Monsieur le président pour effectuer les démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision

Thomas BLONSKY
Secrétaire de séance

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :

23 JUIL. 2026

01 SEP. 2026

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 00

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 01/09/2026

ID : 028-200006971-20260706-06_07_2026_075-DE



**N°06-07-2026/075 – ECHANGE DE PARCELLE ENTRE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PERCHE ET LA SOCIETE SAS TRIFAULT BETON DANS LE
CADRE D'UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE A BETON**

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 34 – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAUT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : 1 – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : 10 – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

La SAS TRIFAULT BETON souhaite implanter une centrale à béton sur le territoire de la Communauté de Communes et notamment à Nogent-le-Rotrou. La société

TRIFAULT avait initialement envisagé leur projet d'implantation sur les parcelles BT 37 et BT 41, situées 1 Route du Mans à Nogent-le-Rotrou, leur appartenant.

Après plusieurs échanges entre la SAS TRIFAULT, la ville et la communauté de communes, il apparaît que les parcelles AB 133 et AB 193, appartenant à la communauté de communes, situées au Grand-Pré dans la zone d'activités de l'Aulnay à Nogent-le-Rotrou, soient plus adaptées à leur projet.

Par conséquent, un accord est possible afin d'échanger les deux sites qui ont été évalués par le pôle d'évaluation domanial de la direction des finances publiques.

Conformément à l'estimation du pôle, les parcelles concernées sont évaluées à :

- BT 37 et BT 41, d'une superficie totale de 12 320 m² :
 - $12\,320 \times 15 \text{ €/m}^2/\text{HT} = 184\,800 \text{ €}$ arrondis à 185 000 €, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation de 10% portant la valeur maximum d'acquisition sans justification particulière à 203 500 €.
- AB 133 et AB 193, d'une superficie totale de 20 574 m² :
 - $20\,574 \text{ m}^2 \times 15 \text{ €/m}^2/\text{ht} \times 0,7 = 216\,027 \text{ €}$ arrondis à 216 000 €, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation de 10% portant la valeur minimum de cession sans justification particulière à 194 400 €.

En conclusion, l'échange de parcelle peut être apprécié comme équitable et être proposé sans soulte. Les deux parties supporteront les frais d'acte chacune en ce qui la concerne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les avis des Domaines du 07/05/2026,

Il est demandé au conseil communautaire :

- D'autoriser la Communauté de Communes de procéder à l'échange des parcelles AB 133 et AB 193 contre les parcelles BT 37 et BT 41 appartenant à la société SAS TRIFAULT BETON, sans soulte,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cet échange, y compris l'acte notarié.
- Les frais d'acte notarié seront supportés par les deux parties, chacune en ce qui la concerne.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré avec,

Voix pour	44
Voix contre	0
Abstention(s)	0

DECIDE :

- D'autoriser la Communauté de Communes de procéder à l'échange des parcelles AB 133 et AB 193 contre les parcelles BT 37 et BT 41 appartenant à la société SAS TRIFAUT BETON, sans soulte,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cet échange, y compris l'acte notarié.
- Les frais d'acte notarié seront supportés par les deux parties, chacune en ce qui la concerne.

Thomas BLONSKY
Secrétaire de séance



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **01 SEP. 2026**

23 JUL. 2026

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué

A blue ink signature, likely of the Vice-President delegate, is written over the text.



**N°06-07-2026/077 – PLAN DE FIANCEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN
VEHICULE 9 PLACES POUR L'ESPACE JEUNES**

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 34 – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAULT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : 1 – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : 10 – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

Dans le cadre du développement de la structure Espace Jeunes de Nogent-le-Rotrou, l'acquisition d'un minibus 9 places constitue un levier essentiel pour renforcer l'offre d'activités et favoriser la mobilité des jeunes. Cet équipement permettra de

faciliter l'accès à des sorties éducatives, culturelles et sportives, souvent limitées par les contraintes de transport, notamment en milieu rural.

Le minibus contribuera également à développer l'autonomie des projets portés par la structure, en réduisant la dépendance aux prestataires extérieurs et en optimisant l'organisation logistique des déplacements. Il permettra ainsi d'élargir le champ des actions proposées, de diversifier les partenariats et d'augmenter la fréquentation des jeunes, en particulier ceux éloignés des offres de loisirs.

Enfin, cet investissement s'inscrit dans une démarche d'égalité d'accès aux activités pour tous les jeunes du territoire, en levant les freins liés à la mobilité et en renforçant la cohésion sociale.

Monsieur le Président propose ainsi d'adopter le plan de financement suivant afin de réaliser l'achat.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
Achat véhicule 9 places	35 000 €	CAF (80 %)	28 000 €
		Auto-financement CDC	7 000 €
TOTAL	35 000 €		35 000 €

Une demande de subvention sera envoyée à la CAF pour réduire le reste à charge
Monsieur le président sollicite de ses collègues :

- L'approbation du plan de financement
- L'autorisation de solliciter les subventions auprès de la CAF
- De signer toutes les pièces relatives à cette décision

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré avec,

Voix pour	44
Voix contre	0
Abstention(s)	0

DECIDE :

- L'approbation du plan de financement
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de la CAF
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à cette décision

Thomas BLONSKY
Secrétaire de séance

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **01 SEP. 2026**

23 JUL. 2026

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 00

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 01/09/2026

ID : 028-200006971-20260706-06_07_2026_078-DE



**N°06-07-2026/078 – RENOUELEMENT D'UN AN DES CONVENTIONS AVEC LA
CAF POUR LES DEUX LAEP**

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 34 – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAULT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : 1 – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : 10 – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

Dans le cadre de sa compétence en matière d'action sociale et de soutien à la parentalité, la communauté de communes du Perche assure la gestion de deux Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) : « *La Luciole* » situé au Pôle Enfance

Jeunesse, 1 avenue Jean Moulin, 28400 NOGENT-LE-ROTRON, et « *Pomme Cannelle* » situé Salle René Soler, Place des marronniers, 28330 AUTHON-DU-PERCHE.

Ce service, ouvert aux enfants de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents ou référents, constitue un espace d'écoute, d'échange et de socialisation favorisant le lien parent-enfant et la prévention précoce des difficultés relationnelles.

Dans un contexte de renouvellement de la Convention Territoriale de Services aux Familles (CTSF), et afin de faire coïncider les échéances de celle-ci et de ces dispositifs, les services proposent le renouvellement des deux Lieux d'Accueil Enfants-Parents pour une durée d'un an, soit du **1er janvier 2027 au 31 décembre 2027**.

Au regard du bilan positif de fonctionnement, de la fréquentation observée et de l'intérêt manifesté par les familles du territoire, cette prolongation permettra d'inscrire ces offres dans la future CTSF renouvelée, dans une logique de cohérence et de continuité.

En conséquence, il vous sera proposé :

- d'approuver le renouvellement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents « *La luciole* » pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 ;
- d'approuver le renouvellement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents « *Pomme Cannelle* » pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 ;
- d'autoriser le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré avec,

Voix pour	43
Voix contre	0
Abstention(s)	1

DECIDE :

- d'approuver le renouvellement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents « *La luciole* » pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 ;
- d'approuver le renouvellement du Lieu d'Accueil Enfants-Parents « *Pomme Cannelle* » pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 ;

- d'autoriser le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Thomas BLONSKY
Secrétaire de séance



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **01 SEP. 2026**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué



23 JUL. 2026





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 00

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 01/09/2026

ID : 028-200006971-20260706-06_07_2026_079-DE



N°06-07-2026/079 – VOTE DES TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRE EN 2026

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **34** – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAULT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : **1** – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : **10** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

Rapporteur : Michel THIBAULT

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants en 2026 :

Pour les familles (Tarifs Région) :

- Transport vers le collège d'Authon-du-Perche : 27.50 € de frais de dossier / élève dans la limite de 55 € / famille
- Transport maternelle et primaire vers les écoles de la CDC : 27.50 € de frais de dossier / élève dans la limite de 55 € / famille
- Inscription hors délais : majoration de 15 €/ élève
- Duplicata de carte de transport en cas de perte ou de vol : 15 € / élève

➡ Ces tarifs sont fixés par la Région et nous en avons eu connaissance le 8 juin dernier. Une hausse de 10 % est observée par rapport aux années précédentes qui correspond à 10 % de TVA que la Région a l'obligation d'appliquer

SITS :

La communauté de communes du Perche assure des prestations de transport scolaire pour le Syndicat Intercommunal de Transport des élèves du Secondaire vers les établissements de Nogent-le-Rotrou (SITS).

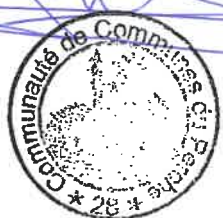
Nous proposons le tarif de 2.21 €/km pour l'année 2026 (2.19 €/km en 2025).

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré avec,

Voix pour	44
Voix contre	0
Abstention(s)	0

DECIDE d'approuver les tarifs ci-dessus.

Thomas BLONSKY
Secrétaire de séance

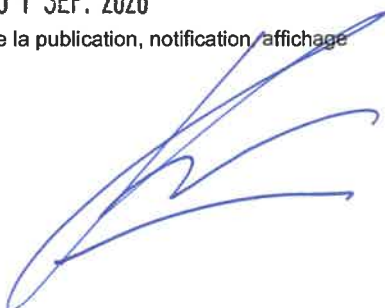



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.




Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **01 SEP. 2026**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué



23 JUL. 2026





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 00

**N°06-07-2026/080 – GEMA : CONVENTION DE LA DELEGATION DE
L'ANIMATION DE L'ACCORD DE TERRITOIRE HUSINE AMONT 2026-2028**

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 34 – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAUT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : 1 – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : 10 – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

Dans le cadre de l'adhésion à l'accord de territoire Huisne Amont 2026-2028, le Parc naturel régional du Perche nous a transmis la convention ci-annexée.
Le Parc naturel régional propose de porter l'animation de cet accord.

Les Communautés de communes adhérentes (Communautés de communes des Hauts du Perche, Collines du Perche Normand, Pays de Mortagne-au-Perche, Perche et Cœur du Perche) se partageront le reste à charge, déduction faite de toutes subventions, des frais liés à l'animation autour de cet accord de territoire selon la clé de répartition suivante :

Collectivité	Taux de participation
CDC Pays de Mortagne-au-Perche	18,70%
CDC Cœur du Perche	26,00%
CDC Collines du Perche Normand	22,80%
CDC des Hauts du Perche	10,90%
CDC du Perche	21,60%
TOTAL	100,00%

Ces dépenses prévisionnelles seront, après présentation et avis du conseil d'exploitation, votées par le comité syndical du Parc naturel régional du Perche comme le prévoit les statuts de la régie.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire :

- De valider la participation de la Communauté de Communes du Perche vis-à-vis de la cellule d'animation portée par le Parc Naturel Régional du Perche et de la clé de répartition ci-dessus présentée (la CDC du Perche conservant la maîtrise d'ouvrage de la phase opérationnelle).
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré avec,

Voix pour	44
Voix contre	0
Abstention(s)	0

DECIDE :

- De valider la participation de la Communauté de Communes du Perche vis-à-vis de la cellule d'animation portée par le Parc Naturel Régional du Perche et de la clé de répartition ci-dessus présentée (la CDC du Perche conservant la maîtrise d'ouvrage de la phase opérationnelle).

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

Thomas BLONKSY
Secrétaire de séance

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : 01 SEP. 2026

23 JUL. 2026

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 00

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 01/09/2026

ID : 028-200006971-20260706-06_07_2026_081-DE



**N°06-07-2026/081 – DESIGNATION DE TROIS REPRESENTANTS POUR LA
REGIE GEMA**

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **34** – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAULT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : **1** – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : **10** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

Le Président expose : Le Contrat territorial pour la gestion des milieux aquatiques (GEMA) sur le bassin versant 2023-2025 est reconduit pour un nouveau cycle de 3 ans sous la forme d'un accord de territoire (2026-2028). Le Parc naturel régional du Perche continue de porter l'animation de cet accord concernant le territoire de la Communauté de communes Perche.

Une régie à seule autonomie financière, dénommée « Budget GEMA » a été créée à compter du 3 mars 2023 afin d'assurer l'application réelle de ces actions par le Parc. Cette régie a pour objet d'assurer l'exercice ainsi que le volet financier et budgétaire de l'accord de la compétence gestion des milieux aquatiques comme définit dans les statuts du Parc naturel régional du Perche.

La régie est administrée sous l'autorité du Président du Parc naturel régional du Perche, qui, conformément à ses statuts, en est son Président et par un conseil d'exploitation, et un Directeur. Sa constitution est fixée dans les statuts de la régie.

Le Président précise qu'il convient de désigner trois représentants de la Communauté de Communes du Perche chargés de siéger au sein du conseil d'exploitation de cette régie.

Pour rappel, les conditions de désignation pour la CDC du Perche sont les suivantes :

- 2 élus de la CDC du Perche qui font partie du comité syndical du Parc ;
- 1 élu qui fait partie ou non du comité syndical du Parc.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire, après appel à candidature et après en avoir délibéré, de décider :

- De désigner Monsieur/Madame X ; Monsieur/Madame X ; Monsieur/Madame X, appelés à représenter la CdC du Perche et à siéger au sein du conseil d'exploitation de la régie « Budget GEMA » du Parc naturel régional du Perche.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré avec,

Voix pour	44
Voix contre	0
Abstention(s)	0

DECIDE :

- de désigner Messieurs Guy BIDAULT, Daniel BOUYGUES et Stéphane COURPOTIN appelés à représenter la CDC du Perche et à siéger au sein du conseil d'exploitation de la régie « Budget GEMA » du Parc naturel régional du Perche.

Thomas BLONSKY
Secrétaire de séance



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **23 JUL. 2026**
Publication/Notification/Affichage le : **01 SEP. 2026**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 00

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 01/09/2026

ID : 028-200006971-20260706-06_07_2026_082-DE



N°06-07-2026/082 – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **34** – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAULT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : **1** – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : **1** – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : **10** – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

Le Président, rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de 18 mois consécutifs.

Considérant qu'en raison de l'arrêt de travail d'un animateur à l'ALSH de NOGENT-LE-ROTHOU il y aurait lieu de créer un emploi(s) pour faire face à un accroissement temporaire d'activité allant du 1^{er} août 2026 au 30 juin 2027, lequel pourra être renouvelé, si les besoins du service le justifient, dans la limite des dispositions de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique (*un contrat pour accroissement temporaire d'activité a une durée maximale de 12 mois compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs*).

Cet agent assurera les fonctions d'animateur au sein de l'ALSH de Nogent-le-Rothou à raison de 9 h 30 min. hebdomadaires

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré avec,

Voix pour	44
Voix contre	0
Abstention(s)	0

DECIDE

- 1) **De créer, à compter du 1^{ER} août 2026 jusqu'au 30 juin 2027, un poste non permanent, sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie.(C) à 9 heures 30 minutes par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,**
- 2) **D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir cet emploi sur le fondement de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique dans les conditions susvisées,**
- 3) **De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :**

La rémunération de cet agent sera fixée sur un indice de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté.

- 4) Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Thomas BLONSKY
Secrétaire de séance

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.

Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le : **01 SEP, 2026**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué

23 JUL, 2026



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 00

Envoyé en préfecture le 23/07/2026

Reçu en préfecture le 23/07/2026

Publié le 01/09/2026

ID : 028-200006971-20260706-06_07_2026_083-DE



**N°06-07-2026/083 – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET
D'ASSISTANTE ADMINISTRATIVE POLYVALENTE AU SEIN DU SERVICE
COMMUN MUTUALISE**

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 34 – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAUT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : 1 – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : 10 – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

Le Président, rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter. En cas de réorganisation de service, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST).

Compte tenu de la charge de travail au sein du service commun mutualisé et plus particulièrement au service des ressources humaines, il convient de renforcer l'équipe et de créer un poste d'assistant administratif polyvalent à temps complet (35 heures).

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs (Cat C)

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré avec,

Voix pour	44
Voix contre	0
Abstention(s)	0

DECIDE

- 1) **De créer, un emploi permanent D'ASSISTANT ADMINISTRATIF POLYVALENT** dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ième} classe, adjoint administratif de 1^{ière} classe (catégorie C), à temps complet en raison des besoins.

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes :

- Assurer le traitement et la gestion des dossiers en matière de gestion des ressources humaines dans le respect des procédures et des dispositions réglementaires,
- Assurer des fonctions de secrétaire administrative : accueil téléphonique, frappe de courriers, traitement de dossiers...

La personne recrutée bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade institué dans la collectivité si elle remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

- 2) **D'autoriser que cet emploi soit éventuellement être pourvu par un contractuel**, dans les conditions définies ci-après, **qui sera recruté sur le fondement de l'article L.332-8** du code général de la fonction publique qui liste les cas dans lesquels les collectivités et établissements publics locaux peuvent recruter des agents contractuels de droit public sur emplois permanents, à savoir notamment :

L'article L.332-8-2 du CGFP° : pour un emploi permanent du niveau de la catégorie A / B / C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté

Le contrat conclu sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique susvisée pourra alors conclu pour une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans. Au-delà, si le contrat est renouvelé, il le sera en contrat à durée indéterminée.

Les candidats contractuels devront alors justifier d'une expérience dans le domaine du secrétariat, des ressources humaines et des compétences informatiques.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie c, en se basant sur la grille indiciaire d'adjoint administratif.

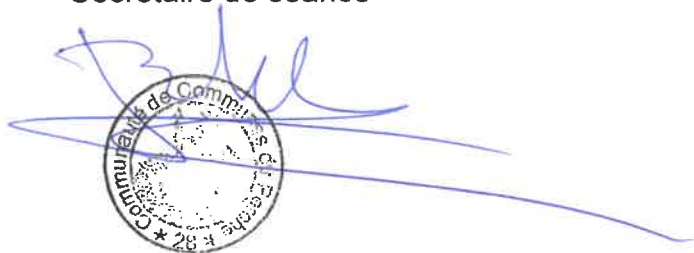
La rémunération sera comprise entre le 1^{er} échelon et le dernier échelon de la grille indiciaire indiquées ci-dessus au regard de l'expérience professionnelle, des diplômes détenus par le candidat retenu au terme de la procédure de recrutement, le cas échéant assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, cet emploi pourrait également être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire en application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique (ex article 3-2 de la loi 84-53).

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

- 3) D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet**

Thomas BLONSKY
Secrétaire de séance

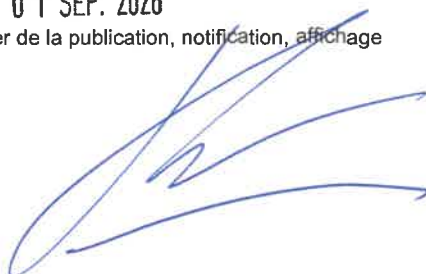


Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **23 JUL. 2026**
Publication/Notification/Affichage le : **01 SEP. 2026**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 00

N°06-07-2026/084 – CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS A TEMPS NON COMPLET DE DEUX AGENTS DE RESTAURATION DU 6 AU 31 JUILLET 2026 – ALSH AUTHON-DU-PERCHE

L'An deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du trente juin deux mille vingt-six, le conseil communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle des fêtes de Vichères, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 34 – Marinette BARRET ; Jean BASSOULET ; Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Catherine BERTRAND-MENEZ ; Guy BIDAULT ; Thomas BLONSKY ; Thierry BOUTHIER ; Daniel BOUYGUES ; Rudy BUARD ; Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Jean-Claude CHEVEE ; Stéphane COURPOTIN ; Jérémie CRABBE ; Agnès D'AMILLY ; Francis DE KONINCK ; Nicole DELASSAU ; Pierre FERRE ; Nicole GAUTHIER ; Harold HUWART ; Adrien LAMBERT ; Théo LEFEVRE ; Michel LEGRAND ; Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ; Dorian MARCHAND ; Gérard MORAND ; Brigitte OZAN ; Michel PLAZE ; Julie RACHEL ; Roselyne RICHARD-BRULE ; Marie-Claude RIGOT ; Thierry SINEAU ; Michel THIBAUT ; Alain VERGNOL ; Evelyne VIGUERIE, délégués titulaires ;

Représentés : 1 – Thierry PELLETIER par Nicolas SIBENALER ;

Absents : 1 – Marie POIRIER ;

Pouvoirs : 10 – Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU ; Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN ; Catherine CATESSON à Harold HUWART ; Laurent CHAILLOU à Alain VERGNOL ; Nathalie BRUNET à Marie-Claude RIGOT ; Pascaline GRANGIER à Roselyne RICHARD-BRULE ; Didier HUET à Guy BIDAULT ; David LAMBERT à Jérémie CRABBE ; Sylvie NOMBLOT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Stéphane RONDIN à Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE ;

Secrétaire de séance : Thomas BLONSKY

Le Président, rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article L 332-23-2° du code général de la fonction publique (ex article 3 I (2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de douze mois consécutifs.

Considérant qu'en raison des congés et afin d'assurer la continuité du service ALSH d'Authon du Perche, il y aurait lieu de créer 2 emplois d'agent de restauration pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour la période allant du 6 juillet 2026 au 31 juillet 2026 inclus.

Ces agents assureront les fonctions d'agents de restauration au ALSH d'Authon-du-Perche.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré avec,

Voix pour	44
Voix contre	0
Abstention(s)	0

DECIDE

1) De créer 2 postes non permanent d'agent de restauration pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'adjoint technique à 25 heures par semaine pour la période du 06/07/2026 au 31/07/2026

2) Autoriser le Président à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats de recrutement

3) De fixer la rémunération des agents recrutés au titre d'un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

La rémunération de ces agents est fixée sur la base du 1^{er} échelon correspondant au grade d'adjoint technique assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

4) D'autoriser le Président à renouveler (le cas échéant) les contrats dans les conditions énoncées ci-dessus

Thomas BLONSKY
Secrétaire de séance



Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le :
Publication/Notification/Affichage le :

01 SEP. 2026

23 JUL. 2026

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage
Pour le Président,
Vice-Président délégué

A large, stylized blue ink signature, likely belonging to the Vice-President delegate, is written across the bottom of the page.

